

M6 vient de déposer plainte, auprès de l'Autorité de la Concurrence, contre TF1 pour abus de position dominante sur le marché de la publicité télévisée. La chaîne se joint ainsi à la plainte de Canal+. Interviewez nos experts en droit de la Concurrence ou de l'Audiovisuel.

Par Thierry Heems

Le groupe M6 attaque TF1 **pour abus de position dominante** pour avoir cassé les prix des spots télévisés l'année dernière.

En janvier, Canal+ avait déjà porté plainte contre TF1 qui, avec un tiers de l'audience avec ses différentes chaînes (TF1, mais aussi LCI, NT1, Eurosport...) détient près de la moitié des PdM publicitaires. **Une position dominante reconnue par l'Autorité de la Concurrence plusieurs fois.**

Eliott & Markus, **agence spécialiste de la communication des professionnels du droit, de la finance et du conseil**, propose de vous mettre en relation avec les experts en droit de la Concurrence ou droit de l'Audiovisuel, pour décrypter la situation et les enjeux de cette guerre audiovisuelle et juridique.

Contactez **Thierry Heems** au +33 1 53 41 89 98 ou [t.heems@eliott-markus.com](mailto:t.heems@eliott-markus.com)

Vous désirez être contacté(e) par Thierry ? Laissez-nous vos coordonnées

[contact-form-7 404 "Not Found"]